

CAMPAGNE DE SOLLICITATIONS

2022

La Fondation des Petits Frères des Pauvres a validé une ligne budgétaire de financement de projets à hauteur de 800 000€ pour soutenir des projets d'« Habitat » : une enveloppe d'environ 600 000€ est dédiée à de l'investissement et une seconde enveloppe d'environ 200 000€ est réservée à de l'ingénierie de projet.

Préambule

Ces fonds soutiendront des actions / des projets qui devront démarrer en 2022 (avant le 31/12/2022). Ces soutiens seront versés en 2022.

Critères d'éligibilité

En plus des critères habituels pris en compte par la Fondation des Petits Frères des Pauvres

- Inscription dans l'objet de la Fondation,
- Non-lucrativité de l'activité de l'organisme,
- Absence de conflit d'intérêt,
- Petites et moyennes structures,
- Implication de bénévoles,
- Fiabilité économique et humaine de l'organisme.

En plus, des critères spécifiques seront pris en considération :

- Projets pour lesquels la partie foncière est sécurisée : terrain déjà acquis ou pour lequel des garanties d'obtention seront à fournir dans le dossier ;
- Projets de création et d'adaptation de logements ou d'habitats partagés ;
- Projets favorisant l'inclusion sociale : projets facilitant la participation des habitants et leur inclusion dans la Cité ;
- Projets déployés avec des partenaires opérationnels et financiers solides ;
- Potentiel de reproductibilité du projet ;
- Projets se déroulant en France exclusivement (France métropolitaine et outre-mer)

Critères éliminatoires :

- Les projets portés par des équipes de l'Association des Petits Frères des Pauvres ou l'Association de Gestion des Etablissements des Petits Frères des Pauvres
- Les projets portés par des organismes à caractère public (CCAS, CLIC...)
- Les projets déjà réalisés, c'est-à-dire dont la phase opérationnelle a été engagée
- Les demandes uniquement tournées vers la communication, la recherche de fonds, etc.
- Les projets ayant déjà obtenu un soutien de la Fondation des Petits Frères des Pauvres ou d'une de ses fondations abritées. Une association ayant déjà reçu un soutien d'une des fondations citées ci-dessus pourra candidater mais pour un nouveau projet ou un projet différent.

Public

Les projets retenus devront être dédiés à l'habitat pour personnes âgées (50% des habitants devront avoir plus de 50 ans) prioritairement à faibles ressources (50% des résidents de +50 ans devront être éligibles aux aides sociales).

Montants et catégories de soutiens

	Soutiens à l'investissement	Soutiens à l'ingénierie de projet
Enveloppe globale	600 000 € Pour des soutiens compris entre 100 000€ à 200 000€ = 3 à 6 actions soutenues	200 000€ Pour des soutiens compris entre 25 000€ et 50 000€ = 4 à 8 actions soutenues
Affectation	Prestation de maîtrise d'œuvre et d'étude, investissement matériel, numérique, aménagement, rénovation, réhabilitation et construction des espaces communs/partagés (intérieurs et extérieurs), adaptabilité des logements, accessibilité intérieure et extérieure, participation à l'achat immobilier*	Aide à la structuration des actions à toutes les phases du projet : définition, pilotage, partenariats, évaluation, etc. menée soit en interne soit avec un intervenant externe.

* Soutien exclusivement affecté à l'organisme d'intérêt général porteur du projet social afin de l'aider à participer à l'effort immobilier (par exemple, dans le but de faire baisser le coût des loyers).

Modalités de candidature

Les dossiers seront à déposer sur l'outil de demande de financement de la Fondation des Petits Frères des Pauvres (<https://fpfp.syntosolution.com/>). Ils devront préciser si la demande concerne l'investissement ou l'ingénierie du projet.

Agenda

- 20 mai : ouverture de la plateforme de demandes de soutien + visio de présentation de la campagne
- 16 juin à 12h : clôture de la plateforme de demandes de soutien
- Fin septembre 2022 : délibération de la Fondation des Petits Frères des Pauvres et retour aux porteurs de projet(s)